



## AVIS PUBLIC

**AVIS EST DONNÉ** par la soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière **de la susdite Municipalité**, que lors de la séance extraordinaire du 15 décembre 2025 à 18h30, le conseil municipal a adoptée par résolution, le budget pour l'exercice financier 2026.

Conformément à l'article 474.1 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et à l'article 957 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1), le budget est mis à la disposition du public pour consultation.

Toute personne intéressée peut consulter le budget **au bureau municipal**, durant les heures normales d'ouverture, où sur le site internet de la municipalité à l'adresse <https://www.municipalitescott.com>.

Lors de cette même séance, le conseil municipal a également adopté le programme triennal d'immobilisation (PTI) 2026, lequel est disponible pour consultation aux mêmes endroits.

**Donné à Scott**, ce 17 décembre 2025

\_\_\_\_\_ signé \_\_\_\_\_  
Nadia Bisson, DMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussignée, Nadia Bisson, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

**En foi de quoi, je donne ce certificat**, ce 17 décembre 2025.

\_\_\_\_\_ signé \_\_\_\_\_  
Nadia Bisson, DMA  
Directrice générale et  
greffière-trésorière